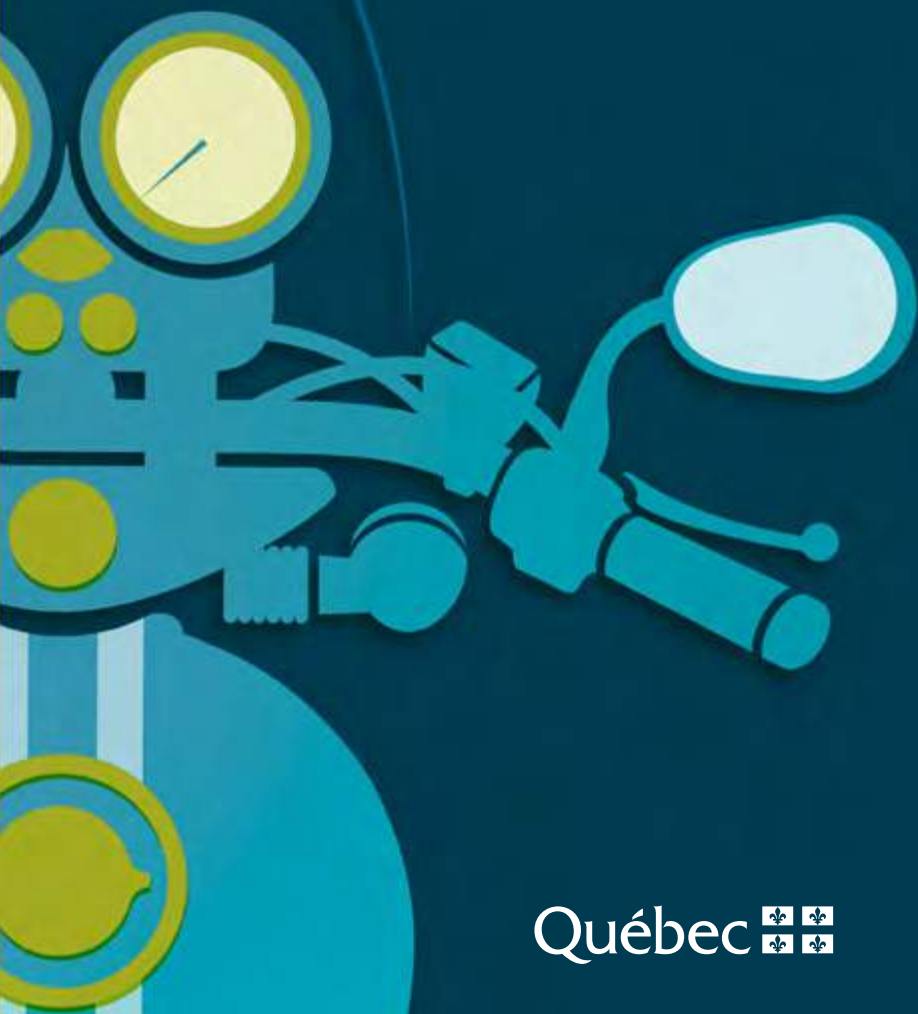


BIENTÔT CONDUCTEUR D'UNE **MOTO**



Québec 



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2^e trimestre 2016

ISBN 978-2-550-72882-5 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-72883-2 (PDF)

© 2016, Société de l'assurance automobile du Québec

Table des matières

	Les différentes classes de permis	3
	L'âge minimal	3
	Les principales étapes de la formation	5
	Étape 1	
	Se préparer à l'examen théorique	
	Autoformation	6
	Étape 2	
	Réussir l'examen théorique	
	Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R	7
	Étape 3	
	Suivre et réussir une formation dans une école de conduite reconnue	
	Pour apprendre et mettre en pratique les techniques et les manœuvres	10
	Étape 4	
	Réussir l'examen pratique en circuit fermé	
	Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A	12
	Étape 5	
	Réussir l'examen pratique sur la route	
	Pour obtenir un permis de conduire une moto	18
	Le permis probatoire	22
	Informations et liens utiles	23

Bientôt conducteur d'une moto

La conduite d'une moto diffère à bien des égards de celle de l'automobile, notamment parce qu'elle nécessite la maîtrise de certaines techniques et manœuvres particulières. La pratique de la moto est également plus risquée que la conduite d'une automobile, car le motocycliste est un usager de la route plus vulnérable. Il a peu de protection et il est parfois difficile à voir.

Pour profiter des plaisirs de la moto en toute sécurité, il est donc important de connaître les risques qui y sont associés et d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires pour la conduire. Le processus d'accès à la conduite d'une moto, qui inclut la formation et les évaluations, vous préparera ainsi à conduire une moto de façon sécuritaire, coopérative et responsable.

Les différentes classes de permis

Selon la cylindrée de la moto que vous souhaitez conduire, vous devez être titulaire d'un permis de conduire de l'une ou l'autre des classes suivantes :

- > Classe 6A :
toute motocyclette
- > Classe 6B :
motocyclette dont la cylindrée est de 400 cm³ ou moins
- > Classe 6C :
motocyclette dont la cylindrée est de 125 cm³ ou moins

L'âge minimal

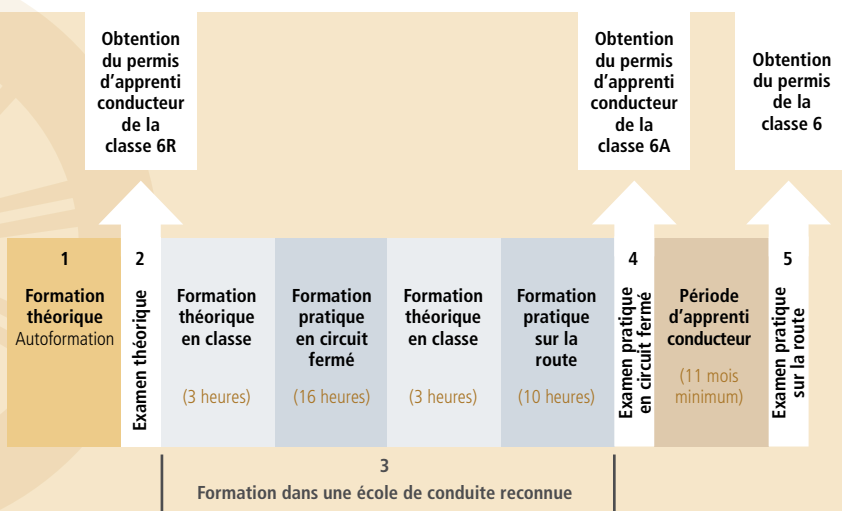
Pour obtenir un permis de conduire, vous devez :

- > être âgé d'au moins 16 ans;
- > avoir le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans.



Les principales étapes de la formation

- 1 Se préparer à l'examen théorique**
En autoformation : pour acquérir les connaissances relatives à la conduite d'une moto
- 2 Réussir l'examen théorique**
Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R
- 3 Suivre et réussir une formation dans une école de conduite reconnue**
Pour apprendre et mettre en pratique les techniques et les manœuvres nécessaires pour conduire une moto
- 4 Réussir l'examen pratique en circuit fermé**
Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A
- 5 Réussir l'examen pratique sur la route**
Pour obtenir un permis de conduire une moto



Étape 1

Se préparer à l'examen théorique

Avant d'apprendre à manœuvrer une moto, vous devez acquérir les connaissances théoriques liées à la conduite de ce type de véhicule. Ces connaissances constituent la base de votre formation. Elles vous permettront de réussir l'examen théorique et de vous outiller adéquatement pour la suite de votre formation.

Autoformation

Vous devez vous préparer à l'examen théorique de façon autonome, c'est-à-dire par vous-même, et avec le plus grand sérieux. Il est donc important pour vous d'y porter une attention particulière.

Pour acquérir les connaissances théoriques liées à la conduite d'une moto et pour vous préparer à l'examen théorique, il est recommandé :

> **D'étudier le guide *Conduire une moto*.**

L'examen porte sur les trois premiers chapitres uniquement. Les autres sections se voulant un complément d'information, aucune question ne sera posée à leur sujet. Évaluez votre compréhension des différentes notions relatives à la conduite d'une moto à l'aide des exercices proposés dans le guide.

> **De lire le *Guide de la route*.**

Pour rafraîchir vos connaissances ou en acquérir.

Si vous n'êtes pas titulaire d'un permis de la classe 5, lors de l'examen théorique, vous devrez répondre à des questions portant sur la signalisation et la réglementation.

Étape 2

Réussir l'examen théorique

Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R

La réussite de l'examen théorique permet d'obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R. Ce permis autorise la conduite d'une moto en circuit fermé et sur la route dans le cadre de la formation.

L'examen théorique vise à vérifier, d'une part, votre connaissance et votre compréhension des notions relatives à la conduite d'une moto et, d'autre part, votre capacité à les appliquer dans un contexte qui reflète une situation réelle, à l'aide de mises en situation. Ce qui dépasse la simple mémorisation.

L'évaluation

- > Si vous êtes titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 5, vous devez réussir la partie de l'examen portant sur les techniques de conduite, les risques et le comportement à adopter, qui comprend 32 questions.
- > Si vous êtes un nouveau conducteur, vous devez réussir l'examen portant sur l'ensemble des connaissances théoriques, qui comprend 64 questions.

L'inscription à l'examen

Vous devez vous inscrire en utilisant les services en ligne ou le service téléphonique automatisé de la Société. Vous devrez ensuite vous présenter à cet examen dans un centre de services.

Le jour de l'examen

Certaines exigences sont rattachées à l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R. Ainsi, vous devez :

> Prouver votre identité :

- Si vous êtes titulaire d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'une carte d'identification délivré par la Société, présentez ce document (c'est la façon la plus rapide).
- Si vous n'êtes pas titulaire d'un permis du Québec avec photo, présentez deux pièces officielles, dont une avec photo, parmi les suivantes :

1^{re} pièce

Si vous êtes né au Québec :

- original du certificat de naissance délivré après le 1^{er} janvier 1994 par le Directeur de l'état civil (l'extrait de naissance délivré par une paroisse ou par le ministère de la Justice n'est pas accepté)
- passeport canadien
- carte d'identité des Forces canadiennes
- certificat de statut d'Indien

Si vous êtes né ailleurs :

- original du certificat de naissance d'une autre province ou d'un territoire canadien
- certificat de citoyenneté canadienne avec photo
- attestation légale de présence connue au Canada
- confirmation de résidence permanente et carte de résident permanent

2^e pièce

- carte d'assurance maladie
- permis autorisant la conduite d'un véhicule routier

- > Si vous êtes mineur, fournir le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale.
- > Remplir la déclaration médicale de la Société.
- > Réussir le test visuel de la Société.
- > Payer les sommes nécessaires (argent comptant, chèque¹ ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service])² pour :
 - l'examen;
 - le permis.

La note de passage

- > 85 % pour la partie portant sur la conduite d'une moto, le comportement et les risques.
- > 75 % pour la partie portant sur la réglementation et la signalisation.

Le délai de reprise

Si vous échouez, vous ne reprendrez que la ou les parties de l'examen que vous n'avez pas réussies. Un délai minimal de 28 jours est toutefois imposé avant que vous soyez admissible à une reprise.

1. Prévoyez deux chèques.
2. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Étape 3

Suivre et réussir une formation dans une école de conduite reconnue

Pour apprendre et mettre en pratique les techniques et les manœuvres

Le choix d'une école de conduite

Pour commencer votre formation, vous devez vous inscrire dans une école de conduite de votre choix reconnue par l'Association québécoise des transports (AQTr). Pour tout renseignement sur les écoles de conduite reconnues, vous pouvez vous adresser à :

Association québécoise des transports

1255, rue University, bureau 210
Montréal (Québec) H3B 3B2

Téléphone : 514 595-9110

Site Web : aqtr.qc.ca

La formation

Durant la formation en circuit fermé, vous serez appelé à mettre à profit les connaissances acquises en prévision de l'examen théorique et mettrez en pratique les techniques et les manœuvres pour conduire une moto.

À l'intérieur d'une période minimale de 30 jours, vous devez réussir la formation à la conduite d'une moto composée des volets suivants :

> **Formation théorique**

En classe, en préparation à la conduite en circuit fermé :
1 bloc de 3 heures

> **Formation pratique**

En circuit fermé : 4 blocs de 4 heures = 16 heures

> **Formation théorique**

En classe, en préparation à la conduite sur la route :
1 bloc de 3 heures

> **Formation pratique**

Sur la route : 5 blocs de 2 heures = 10 heures

Le port de l'équipement de protection

Le port de l'équipement de protection complet est conseillé lors d'une sortie à moto et durant les cours pratiques sur la route et en circuit fermé. Ainsi, il est recommandé de porter :

- > un casque conforme aux normes avec visière ou lunettes de protection;
- > un blouson ou une veste à manches longues en cuir ou en textile antiabrasion comme le Kevlar et le Cordura;
- > un pantalon long en cuir ou en textile antiabrasion;
- > des gants de cuir qui couvrent les poignets;
- > des bottes de cuir spécialement conçues pour la moto, à talons plats, antidérapantes et qui couvrent les chevilles.

Étape 4

Réussir l'examen pratique en circuit fermé

Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A

La réussite de l'examen en circuit fermé vous permet d'obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A. Ce permis autorise la conduite de toute motocyclette sur la route, à condition de circuler avec un accompagnateur. Vous devez être titulaire de ce permis pendant une durée minimale de 11 mois, au cours de laquelle vous devez respecter certaines conditions.

Les préalables

Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A, vous devez :

- > avoir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6R depuis au moins un mois;
- > avoir réussi un cours de conduite dans une école reconnue par l'AQTr;
- > prendre rendez-vous pour votre examen en circuit fermé en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur de la classe 6R;
- > réussir l'examen en circuit fermé.

L'évaluation

L'examen en circuit fermé permet d'évaluer votre capacité à exécuter différentes techniques et manœuvres, notamment :

- > Mise en mouvement
- > Slalom
- > Déplacement au ralenti
- > Conduite dans une courbe
- > Virage à droite
- > Évitement d'obstacle
- > Freinage d'urgence

Vous devez conserver la maîtrise de votre motocyclette tout au long de l'examen.

Au cours de l'examen, l'évaluateur vous fournira des instructions précises. Il ne vous donnera aucune indication ou directive pour vous piéger ou vous tromper. Si vous ne comprenez pas bien ses instructions, vous pourrez lui demander de les reformuler. Aucune manœuvre dangereuse ou interdite par le Code de la sécurité routière ne vous sera imposée.

À la fin de l'examen, l'évaluateur vous donnera vos résultats en vous indiquant les points forts et les points à améliorer, et ce, même si votre examen est réussi.

L'inscription à l'examen en circuit fermé

Vous devez prendre un rendez-vous en utilisant les services en ligne ou le service téléphonique automatisé de la Société, en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur de la classe 6R. Vous devrez ensuite vous présenter à cet examen dans un centre de services.

Le jour de l'examen

- > N'oubliez pas d'apporter :
 - votre permis d'apprenti conducteur de la classe 6R;
 - l'une des pièces officielles exigées le jour de l'examen théorique;
 - votre attestation de réussite d'un cours de conduite dûment remplie;
 - une nouvelle autorisation écrite, signée par le titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans;
 - le certificat d'immatriculation valide et signé ainsi que la preuve d'assurance de responsabilité du véhicule que vous utiliserez pour l'examen en circuit fermé;
 - les sommes nécessaires (argent comptant, chèque³ ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service])⁴ pour payer :
 - l'examen;
 - le permis.
- > Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen, vous devez annuler votre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance, sinon des frais sont à prévoir.
- > En cas de mauvais temps, vérifiez si votre rendez-vous est maintenu.

La moto utilisée

La Société ne met pas de motocyclette à votre disposition. Vous devez vous présenter avec un véhicule en bon état mécanique et immatriculé pour circuler sur la voie publique. Les motocyclettes hors route, à nacelle latérale (side-car), à trois roues et à quatre roues sont refusées. Les motocyclettes à transmission automatique sont également refusées à l'examen en circuit fermé et à l'examen sur la route.

Si vous louez un véhicule, vous devez avoir avec vous le contrat ou le reçu de location.

3. Prévoyez deux chèques.

14 4. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Si vous n'êtes pas propriétaire de la motocyclette avec laquelle vous vous présentez, celle-ci doit avoir une cylindrée de plus de 400 cm³ (correspondant à la classe 6A) pour être acceptée à l'examen en circuit fermé. Si vous êtes propriétaire de la motocyclette, une motocyclette de cylindrée inférieure est acceptée.

L'état général de la moto doit être conforme.

Les composantes mécaniques de la moto vérifiées avant l'examen

- > Un phare blanc
- > Les feux de route et les feux de croisement
- > Les clignotants
- > Les feux de position et les réflecteurs
- > Les feux de freinage
- > Les freins
- > Les pneus
- > L'indicateur de vitesse
- > Les repose-pieds
- > Les silencieux
- > Les rétroviseurs
- > Le klaxon
- > Le siège, le garde-boue et le garde-chaîne
- > Le réservoir
- > La plaque d'immatriculation (libre de tout objet et éclairée)
- > Le pare-brise (s'il y a lieu)

Si la vérification révèle que la moto n'est pas en bon état mécanique, l'examen en circuit fermé ne pourra pas avoir lieu. Vous devrez alors prendre un autre rendez-vous.

La note de passage

La note de passage de l'examen en circuit fermé est de 75 %.

Le délai de reprise

En cas d'échec, un délai minimal de 14 jours est imposé pour la reprise de l'examen. Vous devrez alors prendre un autre rendez-vous.

Les restrictions du permis d'apprenti conducteur de la classe 6A

Ce permis, que vous devez posséder durant une période minimale de 11 mois, impose les restrictions suivantes :

- > Il vous est interdit de transporter des passagers.
- > Il vous oblige à conduire votre motocyclette en étant accompagné.

De plus, pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire un véhicule de promenade de la classe 5, des conditions supplémentaires s'appliquent :

- > L'accumulation de 4 points d'inaptitude ou plus au dossier de conduite entraîne la révocation du permis et l'interdiction d'en obtenir un nouveau avant au minimum 3 mois.
- > Il est interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool.

La période d'apprenti conducteur

Le permis d'apprenti conducteur de la classe 6A vous permet de poursuivre votre apprentissage en acquérant de l'expérience de conduite sous la supervision d'un accompagnateur d'expérience.

Ainsi, vous devez conduire votre motocyclette en étant accompagné par un autre motocycliste qui circule sur sa propre motocyclette et qui possède un permis de conduire de la classe 6A depuis au moins deux ans. Cette personne doit être en mesure de vous fournir aide et conseils. Une personne titulaire d'un permis probatoire ne peut pas vous accompagner sur la route.

N'hésitez pas à effectuer le plus d'heures d'entraînement possible sur la route afin de perfectionner vos habiletés techniques, tout en tenant compte de vos capacités et de votre progression.

Le port de l'équipement de protection

N'oubliez pas de porter votre équipement de protection complet en tout temps lors d'une sortie à moto, puisqu'il est la seule protection sur laquelle vous pouvez compter en cas d'accident ou de chute. Prendre l'habitude de bien vous vêtir garantira votre sécurité.

Étape 5

Réussir l'examen pratique sur la route

Pour obtenir un permis de conduire une moto

La réussite de l'examen sur la route vous permet d'obtenir un permis probatoire ou un permis de conduire de la classe 6A, 6B ou 6C.

Les préalables

Pour obtenir un permis de conduire une motocyclette ou un permis probatoire, vous devez :

- > avoir un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A depuis au moins 11 mois;
- > prendre rendez-vous pour votre examen sur la route en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur;
- > réussir l'examen sur la route.

Le déroulement de l'examen

L'examen sur la route permet d'évaluer votre capacité à conduire une moto dans des situations courantes, telles que l'insertion dans la circulation, l'immobilisation à une intersection, les virages et les changements de voie.

> Avant l'examen

L'évaluateur vous informera du déroulement de l'examen. Il vous demandera d'enfiler un dossard portant l'inscription « Examen moto SAAQ ». Ce dossard est fourni par la Société.

> Pendant l'examen

L'évaluateur limitera les conversations à l'indication de l'itinéraire ou à des instructions précises afin de ne pas nuire à votre concentration. Il ne donnera aucune indication ou directive pour vous piéger ou vous tromper. L'évaluateur utilisera un système de télécommunication pour vous indiquer l'itinéraire. Vous aurez donc à porter un écouteur pour recevoir ses instructions. Aucune manœuvre dangereuse ou interdite par le Code de la sécurité routière ne vous sera demandée.

L'évaluateur vous suivra à bord d'une automobile conduite par un assistant. Ce véhicule sera muni d'une enseigne sur laquelle sera inscrit « Examen moto SAAQ ».

> Après l'examen

L'évaluateur vous donnera vos résultats en vous indiquant les points forts et les points à améliorer, et ce, même si votre examen est réussi.

L'inscription à l'examen sur la route

Vous devez prendre un rendez-vous en utilisant les services en ligne ou le service téléphonique automatisé de la Société, en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur de la classe 6A. Vous devrez ensuite vous présenter à cet examen dans un centre de services.

Le jour de l'examen

- > N'oubliez pas d'apporter :
 - votre permis d'apprenti conducteur;
 - l'une des pièces officielles exigées le jour de l'examen théorique;
 - une nouvelle autorisation écrite, signée par le titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans;
 - le certificat d'immatriculation valide et signé ainsi que la preuve d'assurance de responsabilité du véhicule que vous utiliserez pour l'examen sur la route;
 - les sommes nécessaires (argent comptant, chèque⁵ ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service])⁶ pour payer :
 - l'examen;
 - le permis.
- > Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen, vous devez annuler votre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance, sinon des frais sont à prévoir.
- > En cas de mauvais temps, vérifiez si votre rendez-vous est maintenu.

La moto utilisée

Vous devez respecter les mêmes règles qu'au moment de l'examen en circuit fermé, sauf en ce qui concerne la cylindrée de la moto. En effet, pour l'examen sur la route, la cylindrée de la moto utilisée doit correspondre à la classe de permis probatoire ou de permis de conduire que vous désirez obtenir, soit la classe 6A, 6B ou 6C. Ainsi, pour obtenir la classe 6A, qui permet la conduite de toute motocyclette, vous devez utiliser une moto dont la cylindrée est de 401 cm³ ou plus.

5. Prévoyez deux chèques.

20 6. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Les composantes mécaniques de la moto vérifiées avant l'examen

Les vérifications mécaniques effectuées sont les mêmes qu'au moment de l'examen en circuit fermé.

L'évaluation

Pour réussir l'examen pratique, vous devez :

- > conduire sans commettre d'infraction au Code de la sécurité routière;
- > adopter une conduite et un comportement sécuritaires en tout temps.

L'évaluateur observe et note :

- > les habiletés de conduite pendant l'exécution des manœuvres courantes;
- > le respect des règles de la circulation et l'application des techniques de conduite sécuritaires;
- > la capacité du conducteur à maîtriser la motocyclette;
- > le comportement du conducteur sur la motocyclette.

La note de passage

La note de passage pour l'examen sur la route est fixée à 75 %.

Le délai de reprise

En cas d'échec, un délai minimal de 56 jours est imposé pour la reprise de l'examen. Vous devrez alors prendre un autre rendez-vous.

Le permis probatoire

Le permis probatoire est la dernière étape pour les conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire un véhicule de promenade de la classe 5. Il permet de circuler sur le réseau routier à certaines conditions.

Les conditions du permis probatoire

Ce permis, valide pour 24 mois, impose les restrictions suivantes :

- > L'accumulation de 4 points d'inaptitude ou plus au dossier de conduite entraîne la révocation du permis et l'interdiction d'en obtenir un nouveau avant au minimum 3 mois.
- > Il est interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool.
- > Il est interdit d'accompagner une autre personne dans l'apprentissage de la conduite d'un véhicule routier.

Informations et liens utiles

Inscription aux examens théoriques et pratiques

> Services en ligne

saaq.gouv.qc.ca/saaqcllc/grandpublic

> Service téléphonique automatisé

À Québec : 418 643-5213

À Montréal : 514 873-5803

Ailleurs au Québec : 1 888 667-8687

Guides d'achat sur le casque et les vêtements de moto

Pour des conseils pratiques et de l'information :
saaq.gouv.qc.ca/guidemoto

Guide de l'accompagnateur de l'apprenti motocycliste

Pour de l'information sur la conduite accompagnée :
[saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/
accompagnateur-apprenti-motocycliste.pdf](http://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/accompagnateur-apprenti-motocycliste.pdf)

Consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale

Pour télécharger et imprimer le formulaire :
saaq.gouv.qc.ca/formulaires

Pour plus de renseignements

Société de l'assurance automobile du Québec

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620

*Société de l'assurance
automobile*

Québec 